

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 287 allouant des avantages en matière aux médecins et infirmiers majors des centres de l'intérieur

n° 287

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 février 1962

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro
28 février 1962

VISAS

Vu le décret n° 87-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée en Côte Française des Somalis

Vu le décret du 20 décembre 1912 sur le régime financier des Territoires Outre-Mer et les textes subséquents qui l'ont modifié et complété

Vu l'arrêté n° 1347 du 26 décembre 1960 rendant exécutoire la délibération n° 189 du 22 décembre 1960 portant adoption du Budget du Service Local pour l'exercice 1961: Vu l'arrêté n° 807 du 11 juillet 1960 rendant exécutoire la délibération 153 du 8 juillet 1960 déterminant les avantages alloués au personnel résidant dans l'enceinte de l'Hôpital Peltier

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 24 octobre 1961 : A adopté dans sa séance du 2 février 1962 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unique — Les avantages en nature, tels que définis dans la délibération n° 153 du 5 juillet 1960 susvisée sont étendus avec effet au 1er janvier 1962 aux médecins et infirmiers-majors des dispensaires d'Ali-Sabieh, Dikhil et Tadjourah, logés dans ces établissements ainsi qu'au Médecin-chef du Service d'Hygiène.

*Le Président de l'Assemblée Territoriale
A. V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale*

ABDULLAHI HASSAN DEMBIL